



ARTICLE 1 :

Organisation

Le triathlon family est une épreuve de relais familiale ouverte aux Solinois de 9 à 99 ans par équipe de 3 (20 équipes de 3 membres = 60 personnes max). Cette manifestation est organisée par le service enfance/jeunesse/animations de la Mairie de Sainte-Soulle. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail (loic.neveu@sainte-soulle.fr) ou par téléphone (0764354671 / 0609184239).

ARTICLE 2 :

Dates/horaires/Parcours

Le Triathlon family se tiendra le samedi 29 juin sur les chemins ruraux autour du bois de Longueil et au bois de longueil.

9h30/10h : Accueil des participants et remise des dossards.

10h/12h : Sensibilisation/ entraînement au tir (tir à la carabine infrarouge sécurisé)

12h/13h30 : pause pique-nique

14h30/16h30 : Départ épreuve poursuite, vtt, course à pied, parcours sportif et tir sportif biathlon

Le retrait des dossards se fera au bois de Longueil à partir de 9h30. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

ARTICLE 3 :

Un certificat médical de non contre-indication au sport est exigé pour tous les concurrents (sauf s'ils sont déjà licenciés. Nous présenter la licence) selon l'article 231-2-1 du code du sport.

ARTICLE 4 :

Déroulement de la journée

9h30/10h : Accueil des participants et remise des dossards.

10h/12h : Sensibilisation/ entraînement au tir (tir à la carabine infrarouge sécurisée)

12h/13h30 : pause pique-nique

14h30/16h30 : Départ épreuve poursuite, vtt, course à pied, parcours sportif et tir sportif biathlon.

ARTICLE 5 :

Les épreuves de relais

1. Parcours vert : Course à pied. 3 tirs sur cible debout.
2. Parcours rouge : Course VTT. 3 tirs sur cible à genoux.
3. Parcours bleu : Parcours sportif. 3 tirs sur cible couché.

ARTICLE 6 :

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance N° de contrat : AO RC N°3010-0004, SMACL.

Pour les participants qui disposent d'une licence sportive, ils bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants d'être assurés par leurs propres assurances (responsabilité civile).

ARTICLE 7 :

Inscriptions

Le dossier d'inscription est disponible en Mairie (39, rue de l'Aunis 17220 Sainte-Soulle) ou à télécharger sur le site internet de la Mairie (www.sainte-soulle.fr)

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le règlement intérieur signé
- La fiche d'inscription au « Triathlon family »
- 10 € par équipe (chèques à l'ordre du trésor public ou en espèces)

Dossier complet à déposer en Mairie le mardi 25 juin au plus tard.

ARTICLE 8 :

Caractère fonctionnel

- Vous devez prévoir de quoi accrocher vos dossards.
- Pour les vététistes les dossards doivent être accrochés au dos. Le casque est obligatoire. Les vététistes doivent impérativement respecter le code de la route.
- Pas d'accompagnateurs à bicyclette sur le parcours sous peine de disqualification.
- Le chronométrage est assuré par l'entreprise ORA (Orientation, Biathlon, Multi-sports).

ARTICLE 9 :

Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

ARTICLE 10 :

Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Fait à Sainte-Soulle le.....

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature des participants :